



FORMATION CONTINUE 2021

VISIOCONFERENCE

DROIT DES SOCIETES

CESSATIONS / CESSIONS DE SOCIETES

Mardi 22 juin 2021

De 14h00 à 18h00

Bernard PLAGNET

Professeur à l'Université Toulouse 1 Capitole

120€ la séance

90€ / - 2 ans

Objectifs : Être en capacité d'appréhender les obligations liées aux cessations d'entreprise et aux cessions de parts de sociétés.

Pré requis :

Etre Avocat.

Programme :

Chapitre 1 : Cessations : impôts directs

Section 1 : Entreprises soumises à l'IR

Sous-section 1 : Les cessations d'une entreprise industrielle, commerciale, artisanale, minière ou agricole

Sous-section 2 : BNC

Sous-section 3 : Sociétés de personnes

Sous-section 4 : Déclaration de cession ou cessation d'activité

Section 2 : Sociétés soumises à l'IS

Sous-section 1 : Principe général : renvoi aux règles concernant les BIC

Sous-section 2 : Les particularités applicables aux sociétés soumises à l'IS

Sous-section 3 : Conséquences de la cessation d'activité

Chapitre 2 : Dissolution : droits d'enregistrement

Section 1 : Acte de dissolution

Section 2 : Liquidation de la société

Section 3 : Partage de société

Chapitre 3 : Cessions de parts de sociétés

Section 1 : Impôts directs

Sous-section 1 : Cession de parts de sociétés de personnes

Sous-section 2 : Cession de parts de sociétés à l'IS

Section 2 : Droits d'enregistrement

Moyens pédagogiques :

Support pédagogique envoyé avant la formation

Quizz d'atteinte des objectifs

Enquête de satisfaction de la formation

Niveau de la formation : 2 (Approfondissement des connaissances et pratique de la matière).

Présence des apprenants :

Elle sera vérifiée à chaque séance par un appel effectué au cours de la formation. En cas d'absence à la formation, le remboursement pourra être réalisé sur présentation d'un justificatif. Toute annulation effectuée moins de 72h00 avant le début de la formation n'ouvrira pas droit à un remboursement. A l'issue de la formation, les apprenants trouveront dans leur espace personnel sur le site de l'EDASOP (edasop.fr) leur attestation de présence.

Formation via zoom. Le lien est adressé par l'EDASOP aux participants par mail au plus tard la veille de la formation.

Cette formation faisant partie de la convention de financement 2021 signée entre le FIF PL et l'EDASOP, elle n'est pas ouverte à remboursement à titre individuel.

Inscriptions possibles jusqu'à 72 heures avant le début de la formation.

Accès aux personnes en situation de handicap:

Référente handicap : Mme Stéphanie de BALORRE

s.debalorre@edasop.fr - 05 61 53 58 52